

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	13 décembre 2022
Délibération N°	39
Date de la convocation	02 décembre 2022
Objet	4.5.1 Autorisation d'attribution d'une prime exceptionnelle aux récipiendaires de la médaille du travail 2022

L'an deux mille vingt-deux le treize décembre à neuf heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Alain COMBES, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Michel-Ange PARRA, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Régine ILLAIRE, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES Anne VAN DEN BROECK, Patricia WEBER Administratrices

ABSENTE EXCUSEE :

Nawar BELMILOUDI

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)
Laure TONDON, (pouvoir à M COMBES)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20221213-20221213-39-DRI-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

Objet : 4-5-1 AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX RECIPIENDAIRES DE LA MEDAILLE DU TRAVAIL 2022

Le 13 décembre 2022

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n° 02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu la délibération n°01 du 31 août 2021 et les délibérations n°02 du 19 octobre 2021 et n°03 du 29 mars 2022 qui modifient, pour partie, la délibération n°01 du 31/08/21.

Vu les diplômes de médaille d'honneur régionale, départementale et communale et de la médaille du travail délivrés par Monsieur le Préfet de l'Hérault au titre de la promotion de janvier 2023 aux récipiendaires suivants :

Médaille d'argent (20 ans de service) : 1 personne : M. DE FELICE Frédéric

Médaille de Vermeil (30 ans de service) : 1 personne : M. JOURNET David

Médaille d'Or (35 ans de service) : 2 personnes : Mme TINEO Corinne et M. CARRASCO Bernard

Médaille d'Or du privé (35 ans de service) : 1 personne : M. GUERROUMI M'barek

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

Décide d'attribuer une prime exceptionnelle d'un montant de 150 € aux récipiendaires de la médaille d'Or et de Vermeil, et une prime exceptionnelle d'un montant de 100 € au récipiendaire de la médaille d'Argent.

ARTICLE 2 :

La dépense correspondante, dont le montant s'élève à 700€ sera imputée au débit du compte 6414 " Indemnités et avantages divers".

ARTICLE 3 :

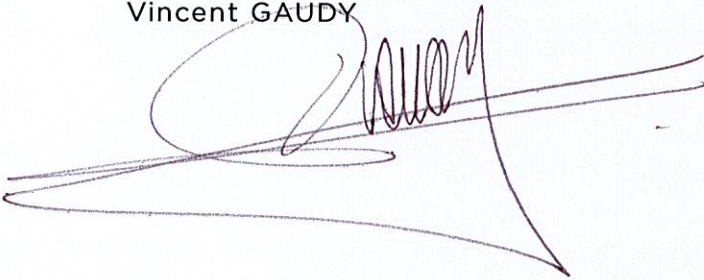
La dépense, d'un montant TTC de **318.24 €** correspondant aux frais occasionnés par l'achat des médailles et autres fournitures relatives à cet événement, sera imputée au débit du compte 6068 "Autres matières et fournitures".

ARTICLE 4 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Vincent Gaudy', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.